Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251201-VP2025120205-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 2 décembre, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 27

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, AUFFRET Annie, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, FRENEY Françoise, HELIAS Pascal, LE LAY Marc, PALUD Isabelle, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, POQUET David, LAUTREDOU Marie-Cécile, BONNIZEC Audrey, LE BARS Florian, DANSAC Aurélie.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : BIOLCHINI Marc-Ange a donné procuration à DRUON Pascal, BOUVIER Claude a donné procuration à STREIFF LE BOZEC Armelle, GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, GONIDOU Isabelle a donné procuration à LE COZ Rémy, BILIEC Philippe a donné procuration à COLIN Nathalie, JEZEQUEL Christine a donné procuration à MOULLEC Yvan.

VP/2025/12/02/05 FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTIONS – AMENAGEMENTS DU CENTRE-BOURG – DETR

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Madame Sylvie Le Borgne présente aux membres du conseil municipal, les demandes de subventions pour la réalisation des aménagements du centre bourg.

La Ville de Plouhinec est une commune littorale attractive. Elle compte 3 951 habitants (Insee, RP2019). Elle est située dans le Cap Sizun, à 32 km de Quimper. Elle est labellisée Petites Villes de Demain, avec la commune voisine d'Audierne et la communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz. Ensemble, elles ont signé leur convention-cadre d'opération de revitalisation de territoire (ORT) avec l'Etat et la région Bretagne, le 11 juillet 2022. Le but est de renforcer la cohésion territoriale et de faciliter la transition écologique des petites communes.

Le projet de requalification urbaine du centre-bourg de Plouhinec s'inscrit dans ce dispositif de redynamisation des centralités. La construction d'une maison médicale ainsi qu'une une halle couverte, participe de cette redynamisation, en confortant les services et le commerce de centre-bourg et en offrant aux habitants un espace couvert abritant des activités et évènements tout au long de l'année.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre-bourg de Plouhinec, la revitalisation constitue l'enjeu majeur dans l'attractivité du territoire communal. Depuis 2015, cela se traduit par des réhabilitations de la route départementale 784, la création d'un nouveau complexe sportif et une médiathèque, la création d'un nouveau lotissement de 35 emplacements, les aménagements urbains et paysagers du pôle intergénérationnel culturel et sportif (PICS) et la politique de fiabilisation et d'effacement des réseaux.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251201-VP2025120205-DE

Le projet poursuit une logique de reconquête économique et sociale et de [illegible] centralité, avec des usages mixtes.

La construction de halles couvertes comme repère d'associations et d'une maison de santé ont constitué la première étape du projet global de réaménagement du centre-bourg de Plouhinec.

Le projet global permettra à l'ensemble des habitants de bénéficier d'un maintien des services publics en milieu rural et services à la population (Halles, médecin, marché, commerces, …).

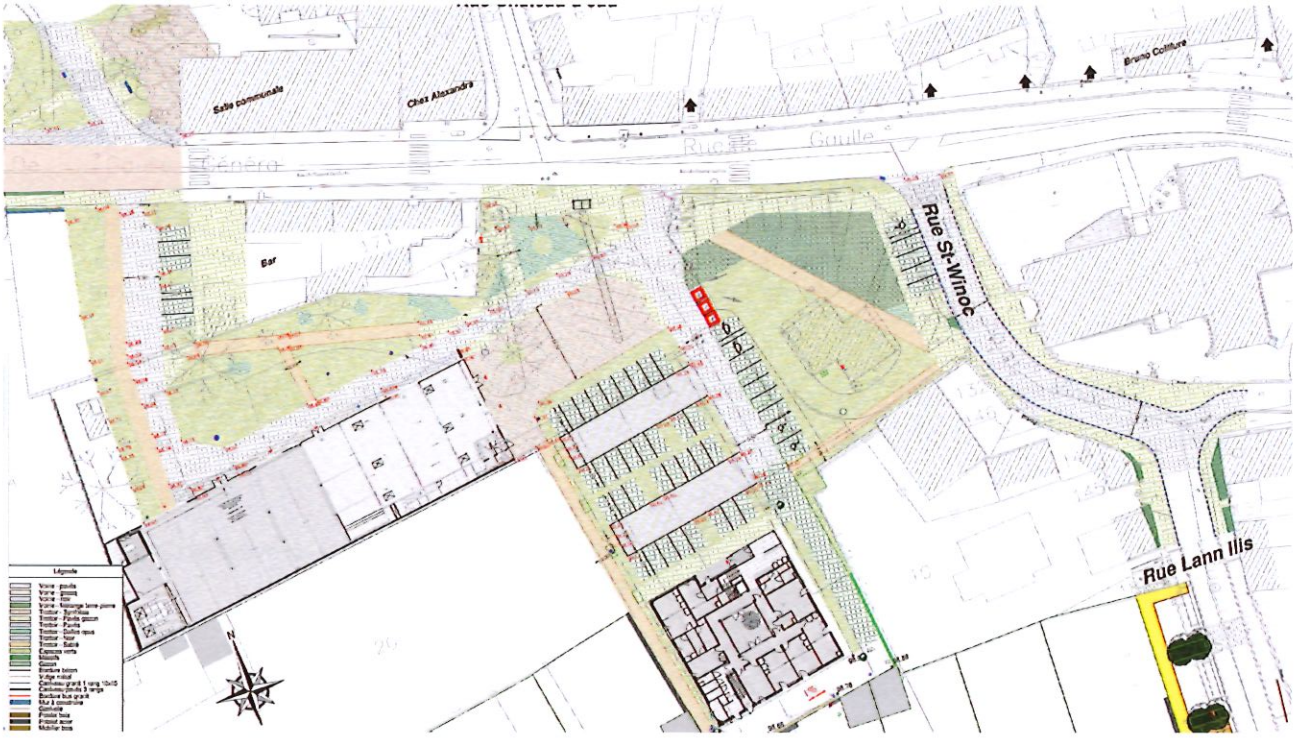
Ainsi, les futurs aménagements viennent parachever cette revitalisation en améliorant significativement la sécurité et l'accessibilité de cet espace public.

Le projet global permettra à l'ensemble des habitants de bénéficier d'un maintien des services publics en milieu rural et services à la population (Halles, médecin, marché, commerces, …).

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Plouhinec.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence AGAP.

Schéma général des aménagements version DCE :



Les travaux sont prévus se dérouler entre les mois de mars et novembre 2026.

- Mars / Juillet 2026 : Travaux de voirie et réseaux divers
- Juin et Septembre / novembre 2026 : Travaux d'aménagements paysagers et pose des mobiliers

L'opération concertée entre les différents acteurs (habitants, commerçants, entreprises, associations, institutions publiques, privées et l'Etat) fait partie intégrante du projet de revitalisation du centre-bourg, grâce à une action conjointe sur l'espace public, d'accessibilité et de sécurité, des équipements, des commerces et des services. Elle permettra une qualité de vie à l'année.

Les futurs usagers ont été interrogés dans le cadre des études de programmation. (Les marchands ambulants du marché hebdomadaire, …)

Le projet est réalisé dans l'enveloppe urbaine existante. En effet, les espaces dédiés en cœur de bourg, à proximité immédiate de la mairie.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251201-VP2025120205-DE

Cet emplacement central fait également la liaison entre le nouveau lotissement communal au sud et les équipements et services sportifs et culturels au nord. Ce projet s'inscrit dans une démarche énergétique et climatique bas carbone. En effet, le maître d'ouvrage attache beaucoup d'importance à l'incidence des coûts d'investissement sur le budget d'exploitation et de maintenance.

Le marché global se présente sous 2 lots (Terrassements, voiries, eaux pluviales et Plantations, mobiliers urbains, maçonneries, ouvrages bois) pour un montant total de **1 188 461,30** € HT :

1 tranche ferme :

Aménagement des espaces publics du cœur de Bourg au Sud de la RD784 sur la place Jean Moulin et requalification des entrées de ville Sud

Une tranche optionnelle : Parvis de la Mairie

Dans le cadre de la programmation DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), l'Etat propose un financement qui peut rentrer dans le cadre cette opération structurante de la commune.

Dans le cadre du dispositif « Pacte Finistère 2030 », le département du Finistère propose également aux communes d'apporter son soutien dans ce type de projet structurant.

D'autre programmations de partenaires pourraient subventionner à l'avenir également ce programme. La commune n'exclut la possibilité de solliciter des demandes de subventions complémentaires en ce sens.

Ainsi, la commune souhaite d'ores et déjà solliciter de la Préfecture du Finistère, de la Région Bretagne et du Conseil Départemental le maximum subventionnable possible, pour respectivement les dispositifs DETR et « Bien vivre partout en Bretagne » et Pacte Finistère 2030, pour la réalisation des halles couvertes en hypercentre bourg, suivant la fiche financière suivante :

FINANCEURS	***Dépense H.T. Subventionnable de l'opération***	***Taux sollicité***	***Montant sollicité de la subvention***
Etat - DETR	400 000,00 €	30 %	356 538,39 €
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	356 538,39 €	30 %	**356 538,39 €**
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)		70 %	**831 922,91 €**
TOTAL (coût de l'opération H.T.)		100,00 %	**1 188 461,30 €**

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251201-VP2025120205-DE

Pour rappel, la commune de Plouhinec est labellisée depuis 2021 « Petites ville de demain » et bénéficie à ce titre d'un suivi particulier des services de l'Etat dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement proposé ci-dessus, pour un coût total de l'opération à hauteur de 1 188 461,30 € HT ;
- Approuve la demande au titre du dispositif DTER de la Préfecture du Finistère pour un montant de subvention à hauteur de 356 538,39 € HT ;
- Autorise le Maire à formuler des demandes de subventions pour cette opération auprès de la Préfecture du Finistère et de toute autre partenaire financier et institutionnel dans la limite réglementaire fixée de 80 % d'aides publiques et à signer tout document afférent à ces demandes.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 décembre 2025

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC
29 (Finistère)

La Secrétaire de séance,

Annie AUFFRET